



Conseil Communautaire du 28 novembre 2023

Délibération n°2023-125

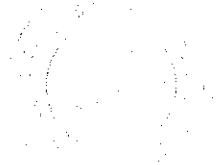
Thème :
Commande Publique

Objet :
Avenants aux marchés de fourniture de carburants (lots n° 2 et 3)

Pôle :
Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3



Le 28 novembre 2023 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2023 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNÉOUD, Richard NUSSBAUM, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Francine DAERDEN, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Françoise LECOZ-BEY, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Nicolas GALLIANO, Catherine BLANCHARD, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON, Patricia ARNAUD.

Étaient représentés :

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD, Guy HERMITTE donnant pouvoir à Arnaud MURGIA, Emeric SALLE donnant pouvoir à Gilles PERLI.

Absents excusés :

Gabriel Léon, Jean-Pierre PIC, Marine MICHEL.

Secrétaire de séance :

Thomas SCHWARZ.

Rapporteur : M. le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1414-4 ;
- VU** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2194-1 et R. 2194-3 à R2194-5 ;
- VU** la délibération n°2021-126 du 2 novembre 2021 attribuant le marché de fourniture de carburants pour les lots n°2 (fourniture de carburant, cartes accréditatives pour les véhicules du service déchets et poids lourds), n°3 (fourniture d'additif type ADBLUE pour moteurs

diesel poids lourds et de cartes accréditatives) sous forme d'accords cadre à bons de commande, à la SAS MOONGROUP ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de circonstances imprévues liées au déclenchement de la guerre en Ukraine en février 2022, ayant entraîné une inflation importante des prix des carburants ;

CONSIDÉRANT que les modifications ne portent pas sur les caractéristiques et conditions d'exécution des prestations du marché initial ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer par avenant les modifications des montants maximum des accords cadre pour la période initiale n°1 et la période renouvelée n°2, pour les lots n°2 et 3 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'Appel d'offres réunie le 16 novembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant ci-joint annexé ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

04 DEC. 2023

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURCIA



Date de publication : **04 DEC. 2023**

Date de Transmission en Préfecture :

04 DEC. 2023

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



AR Prefecture

005-240500439-20231204-DEL2023_125-DE
Reçu le 04/12/2023

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE CARBURANTS

AVENANT N°1

POUR MODIFICATION MONTANTS LOTS N°2 ET 3

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

EI :

La SAS MOONGROUP, sise 68 rue Faubourg Saint Honoré, 75008 Paris
SIRET : 81862078300048

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A - Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : fourniture de carburants

Lot n°2 : Fourniture de carburant et de cartes accréditatives pour véhicules de service déchets et poids lourds

Lot n°3 : fourniture d'additif type ADBLUE pour moteurs diesel poids lourds et de cartes accréditatives)

Notifié le : 7 décembre 2021

B - Objet de l'avenant

Modification des montants maximum pour le lot :

N°2 : Fourniture de carburant et de cartes accréditatives pour véhicules de service déchets et poids lourds.

N°3 : fourniture d'additif type ADBLUE pour moteurs diesel poids lourds et de cartes accréditatives)

C – Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière en plus-value sur le montant du marché.

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Lot n°2 – PERIODE INITIALE N°1 :

Montant total initial du marché période 1	:	100 000,00 € HT soit 120 000,00 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 28 300,00 € HT soit 33 960,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	128 300,00 € HT soit 153 960,00 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 28,30 %

Lot n°2 – PERIODE RENOUELÉE N°2:

Montant total initial du marché période 1	:	100 000,00 € HT soit 120 000,00 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 35 000,00 € HT soit 42 000,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	135 000,00 € HT soit 162 000,00 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 35,00 %

Lot n°3 – PERIODE INITIALE N°1 :

Montant total initial du marché période 1	:	1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 300,00 € HT soit 360,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	1 300,00 € HT soit 1 560,00 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 30,00 %

Lot n°3 – PERIODE RENOUELÉE N°2 :

Montant total initial du marché période 1	:	1 000,00 € HT soit 1 200,00 € TTC
Montant avenant n°1	:	+ 160,00 € HT soit 192,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	:	1 160,00 € HT soit 1 392,00 € TTC

Évolution en pourcentage de l'avenant n°1 : + 16,00 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Arnaud MURGIA